



HAL
open science

Licence Économie, gestion

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Économie, gestion. 2012, Université de Corse Pasquale Paoli. hceres-02036667

HAL Id: hceres-02036667

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036667v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Economie-Gestion

de l'Université de Corse
Pasquale Paoli

Vague C 2013-2017

Campagne d'évaluation 2011-2012



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague C

Académie : Corse

Établissement déposant : Université de Corse Pasquale Paoli

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Economie-Gestion

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI130004174

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Corte

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence d'*Economie-Gestion* prépare les étudiants à une poursuite d'études dans des masters relevant des sciences économiques ou des sciences du management, notamment dans des masters proposés par l'établissement : master *Développement territorial durable*, master *Sciences du management*. Elle permet aussi une insertion dans des emplois intermédiaires dans les différents métiers de la gestion et du management.

Cette mention développe des compétences dans les deux domaines de l'économie et de la gestion ; elle intègre les enseignements traditionnels relevant de ces deux champs disciplinaires et s'appuie notamment sur l'acquisition des compétences en mathématiques et statistiques indispensables à la mention.

La licence d'*Economie-Gestion* est proposée sous forme d'un parcours unique sans spécialisation en économie ou en gestion à la fin des trois années de formation. Les étudiants titulaires d'un DUT Gestion des Administrations et Techniques de commercialisation ou d'un BTS peuvent être admis directement au 5^{ème} semestre (S5) après entretien avec l'équipe pédagogique.



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le projet pédagogique est pertinent dans le contexte local et l'environnement socio-économique. Il est cohérent avec l'offre de formation de l'établissement.

Les enseignements couvrent les deux champs disciplinaires de l'économie et de la gestion. Chaque semestre est structuré en deux unités d'enseignement (UE) de spécialité (économie et gestion) et une UE correspondant notamment à des enseignements permettant l'acquisition de compétences additionnelles (informatique, langues vivantes) ou la connaissance du monde professionnel. La licence permet également la préparation à la certification informatique (C2I).

Un seul parcours est proposé et aucune UE ne permet un choix optionnel entre des enseignements relevant des sciences économiques ou de la gestion ; la licence n'offre donc pas une spécialisation progressive dans le champ du management s ou dans celui des sciences économiques.

Si la répartition cours magistraux-travaux dirigés est satisfaisante, globalement l'organisation des enseignements et de leurs procédures d'évaluation ne permet pas une application prioritaire d'un contrôle continu pour toutes les UE et sur l'ensemble du cursus.

Des dispositifs assurant l'identification et l'évaluation des compétences transversales acquises par l'étudiant tout au long du cursus sont mis en œuvre, mais sont encore insuffisants dans l'ensemble.

La période professionnelle s'appuie sur un stage de 8 semaines en licence 3.

La licence propose une mobilité internationale et une mobilité vers une licence professionnelle à l'issue de la L2, sans que l'on ait néanmoins d'information précise sur le nombre d'étudiants concernés.

Le faible nombre d'étudiants permet certes un suivi individualisé, mais les dispositifs d'aide à la réussite (tutorat en L1, mise à niveau pour les étudiants entrants directement en L3), d'accompagnement des étudiants dans la construction de leur projet professionnel ne sont pas pleinement formalisés et restent globalement insuffisants .

Le suivi de la population étudiante (origine, devenir des étudiants), les moyens nécessaires à la prise en compte de l'évaluation des enseignements par les étudiants, la valorisation du diplôme sont eux aussi insuffisants.

L'existence de la licence d'*Economie-Gestion* est justifiée. Si les modifications apportées à la formation répondent aux recommandations formulées par l'AERES lors de la dernière évaluation, la licence d'*Economie-Gestion* ne répond pas encore de façon satisfaisante à l'ensemble des critères d'évaluation.

- Point fort :

- L'introduction d'une aide à la professionnalisation et d'un stage en fin de L3 permet d'améliorer la formation.

- Points faibles :

- La licence d'*Economie-Gestion* ne propose pas une spécialisation progressive entre gestion et économie.
- Le taux de réussite est faible et le taux d'abandon en L1 est élevé.
- Le taux de poursuite d'études en master reste faible.
- Les informations issues de l'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas suffisamment exploitées.
- Les statistiques relatives à la population étudiante (origine, devenir des diplômés) sont insuffisantes.
- Au regard des points faibles importants précités, le pilotage de la mention semble faire défaut.



Recommandations pour l'établissement

Si les recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation sont effectivement prises en compte, les modifications apportées au diplôme (introduction d'aide à la réussite par l'instauration d'un tutorat en L1, introduction d'une aide à la professionnalisation et d'un stage, etc.), restent globalement insuffisantes et mériteraient d'être développées.

L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et intègre des professionnels, mais la formalisation de son pilotage reste insuffisante. Cette formalisation permettrait de mettre en œuvre les moyens d'exploitation des informations sur la connaissance de la population étudiante (origine, devenir) et des informations issues de l'évaluation des enseignements par les étudiants. Cette analyse permettrait de procéder à un examen régulier du projet pédagogique et éventuellement d'y apporter les modifications nécessaires, de développer et d'adapter les actions de valorisation de la formation auprès des lycéens.

Un développement des dispositifs d'aide à la réussite (aide à l'orientation, enseignements de mise à niveau, aide aux apprentissages, procédures de réorientation), une attention apportée à l'identification des étudiants en difficulté dès le début de la L1, et un renforcement du contrôle continu, devraient optimiser le taux de réussite et la diminuer le taux d'abandon.

La formalisation de l'accompagnement de l'étudiant dans la construction de son projet professionnel et une spécialisation vers la gestion ou vers les sciences économiques introduite en L3, soit par l'identification de deux parcours distincts, soit par l'introduction d'UE optionnelles (choix entre des enseignements d'économie ou de gestion), serait susceptible d'augmenter le taux de poursuite d'études en master.

Une mise en situation professionnelle sur le terrain dès la L2 aiderait l'étudiant à avancer dans la construction de son projet professionnel et à choisir une spécialisation en L3.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : C

Indicateurs

TABLEAU DES INDICATEURS DE LA MENTION (fourni par l'établissement)					
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre d'inscrits pédagogiques en L1 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	84	65	56	53	60
Nombre d'inscrits pédagogiques en L2 (inscrits dans la mention ou dans un portail pouvant mener à l'obtention de ce diplôme)	31	39	23	36	33
Nombre d'inscrits pédagogiques en L3	23	35	52	32	36
Taux d'inscrits pédagogiques sortant de L2 pour intégrer une autre formation que la L3 correspondante		3 %	5 %	3 %	3 %
Taux d'inscrits pédagogiques entrant en L3 venant d'une autre formation que la L2 correspondante	4 %	9 %	23 %	-	3 %
Taux de réussite en L1 (sur la base du nombre d'inscrits pédagogiques ayant entièrement validé la L1)	27 %	24 %	46 %	31 %	36 %
Taux d'abandon en L1 (est considéré comme abandon l'absence de note à tous les examens et/ou au contrôle continu)	37 %	39 %	35 %	49 %	48 %
Taux de réussite en 3 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-3 ayant obtenu leur diplôme)	14 %	29 %	23 %	10 %	29 %



Taux de réussite en 5 ans (sur la base nombre d'étudiants inscrits dans l'établissement à N-5 ayant obtenu leur diplôme)				1 %	1 %
Taux de poursuite en deuxième cycle universitaire	52 %	46 %	44 %	34 %	47 %
Taux d'insertion professionnelle (taux d'inscrits en L3 ayant obtenu leur diplôme et s'étant inséré dans la vie professionnelle selon la dernière enquête de l'établissement)					
				L1 en 2010- 2011	L2 en 2010- 2011
				L3 en 2010- 2011	
Volume horaire (nombre d'heures de présence d'un étudiant hors stage et projet tuteuré)				640	612
Taux des enseignements d'ouverture et de préparation à la vie professionnelle				33 %	37 %
Nombre d'enseignants-chercheurs intervenant dans la mention				10*	9*
Nombre global d'heures assurées par ces enseignants-chercheurs				447**	408**
Nombre global d'heures assurées par des intervenants professionnels extérieurs				112	168

Note : * hors doctorants, ** yc doctorants



Observations de l'établissement

Faculté de droit et des sciences économiques
DOMAINE DE FORMATION : DROIT - ECONOMIE- GESTION
FILIERE ECONOMIE-GESTION

Demande n° S3LI130004174
Observations sur l'évaluation de l'AERES.
de la LICENCE ECONOMIE-GESTION

D'une manière générale, nous nous étonnons du décalage entre le contenu du rapport et la note qui nous est attribuée. En effet, alors que le rapport reconnaît la pertinence de notre projet pédagogique, prend acte d'évolutions favorables depuis la dernière évaluation, et ne contient aucun élément critique concernant le contenu des enseignements ou la composition de l'équipe pédagogique, il nous attribue la note la plus basse : C. Nous nous interrogeons sur la manière dont la notation de l'AERES permet de dissocier les formations comme la nôtre de celles dont le projet pédagogique serait incohérent, l'équipe pédagogique déficiente, les programmes obsolètes ou redondants, et qui ne tiendraient pas compte des recommandations qu'elle leur adresse.

De façon plus spécifique, nous souhaitons apporter des éléments de réponse sur certaines critiques émises par les auteurs du rapport.

1) Pilotage défaillant

Nous reconnaissons des faiblesses de ce point de vue. En particulier, concernant le faible suivi des cohortes d'étudiants et la faible place de l'évaluation des enseignements par les étudiants, nous avons, à tort, attendu des services centraux de notre établissement (POIP et CEVU) des informations qui ne relevaient pas de leurs attributions. En réalité, la POIP mène chaque année diverses études qui concernent d'une part le suivi de l'insertion professionnelle des anciens diplômés positionnés sur le marché de l'emploi et d'autre part l'orientation des étudiants en cours de formation (abandons en L1, orientation L2 vers L3 et L3 vers masters).

Les enquêtes dites d'insertion professionnelle sont menées dans le format imposé par le MESR qui indique que seuls les étudiants ayant suivi une formation professionnelle (DUT, LP, M pro) et ne s'étant pas réinscrit dans une formation supérieure l'année suivant leur diplôme font l'objet de l'étude. Il est donc naturel que les licences générales n'entrent pas dans le champ de ces études puisque le taux de poursuites d'études au sortir de ces formations est extrêmement élevé.

Les enquêtes dites d'orientation ne sont menées que depuis l'année universitaire 2010-2011, mais ont vocation à être réitérées chaque année (enquête 2011-2012 en cours). Ces études sont diligentées par l'université par l'intermédiaire de la POIP et du CEVU (élaboration du questionnaire, traitement statistique des résultats, restitution des résultats au CEVU et aux responsables pédagogiques). Lors de ces études chaque étudiant de L2 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en L3, de même chaque étudiant de L3 est invité à indiquer ses vœux d'orientation en Master (au sein de l'université ou de toute autre institution). Les données nominatives concernant le profil des étudiants ainsi que leurs motivations à choisir une orientation sont accessibles via le questionnaire. Les enquêtes portant sur le suivi des étudiants après la L3 réellement inscrits dans d'autres masters

que ceux de l'Université de Corse ou ayant présenté des concours, devraient venir compléter le dispositif.

De la même manière, le CEVU a mis en place un questionnaire destiné à l'évaluation de la carte de formation de l'établissement. Mais ce questionnaire concernait davantage le fonctionnement général de l'offre pédagogique (information, orientation, cohérence des programmes) que le contenu des enseignements. De plus, ce questionnaire étant facultatif, seul un nombre insignifiant de nos étudiants y ont répondu.

Sur ces deux volets, nous sommes résolus à combler nos lacunes. Les membres de l'équipe pédagogique estiment qu'une coopération encore plus étroite entre la POIP et le CEVU d'une part et les responsables de la mention et des parcours d'autre part devra être développée.

Dès la rentrée prochaine, nous mettrons en place un système de suivi systématique de nos anciens étudiants, et nous organiserons chaque semestre une session obligatoire de réponse à des questionnaires relatifs aux enseignements, en relation étroite avec le CEVU. Nous mettrons les informations ainsi recueillies au cœur de notre dispositif de pilotage.

De plus, nous donnerons, avant la rentrée prochaine, une structure formelle à notre équipe pédagogique, en confiant à trois enseignants la responsabilité du pilotage de la mention, afin d'accroître sa cohérence et sa lisibilité.

2) Faible poursuite d'étude en Master

Nous sommes surpris par cette critique, qui est certainement le fruit d'une confusion. Les services centraux de l'université ont mis à notre disposition, pour l'élaboration du dossier d'évaluation, des données portant sur le taux de poursuite en Master au sein de l'Université de Corse. Soucieux de se spécialiser, nombre de nos étudiants font le choix de poursuivre leurs études dans d'autres universités. Il va de soi que, l'université de Corse étant de taille modeste, elle ne peut proposer autant de Masters qu'il y a de spécialisations demandées en fin de licence. Il nous semble que la capacité de nos étudiants à s'insérer dans des masters extérieurs à l'UCPP est le signe de la qualité de la formation reçue en licence. Comme évoqué au point précédent, les efforts que nous allons accomplir en matière de suivi de cohortes nous permettront certainement, en cas de renouvellement de notre habilitation, d'être plus explicites dans notre prochain dossier d'évaluation sur la poursuite d'études hors UCPP.

3) Absence de spécialisation économie / gestion en troisième année

Le rapport présente comme un point faible de notre projet de formation le fait qu'il ne propose pas une spécialisation progressive entre économie et gestion. De façon induite, dans la rubrique recommandations, il suggère que cette spécialisation soit organisée, soit par la définition de parcours différents soit par un système d'options. Cette critique et cette suggestion nous inspirent plusieurs commentaires :

- En premier lieu, elles nous surprennent beaucoup. A l'occasion des campagnes d'évaluation précédentes, alors même que nos propositions de maquette ne proposaient pas de spécialisation entre économie et gestion, jamais les évaluateurs n'ont perçu cette absence comme un élément défavorable. Par ailleurs, nous n'avons pas connaissance de directives ministérielles qui préconisent, au cours du cursus de licence, la dissociation des formations en économie et en gestion. Et, à l'occasion de nos participations aux réunions de la Conférence des Doyens de Sciences économiques, jamais ce type de recommandation n'a été diffusé. Ajoutons que notre surprise est d'autant plus grande que, dans le rapport, la critique et la recommandation qui lui est associée ne sont assorties d'aucun élément explicatif. En quoi l'absence de spécialisation est-elle négative ? En quoi la dissociation des parcours serait-elle plus satisfaisante ? Le rapport ne nous fournit pas les éclairages dont nous aurions besoin pour pouvoir comprendre ses préconisations.

- En construisant notre projet de maquette, nous avons eu la volonté de proposer une formation complète et équilibrée pour tous les étudiants de la Licence. Ceci induit la transmission de connaissances aussi larges que possible, tant en économie qu'en gestion, à l'ensemble des étudiants. Ce choix pédagogique impose, de fait, la non dissociation des parcours économie et gestion. Il ne condamne pas pour autant la possibilité de modulation des parcours individuels d'enseignement. Celle-ci se situe simplement et uniquement au niveau des éléments pédagogiques relevant des UE transversales.

- Au cours des années passées, les effectifs en L3 ont fluctué, selon les années, entre 30 et 35 étudiants. Cela correspond à un nombre d'étudiants suffisant pour organiser de façon satisfaisante un programme de formation en économie-gestion destiné à l'ensemble de l'effectif. Nous sommes en effet dans un registre de taille qui permet de concilier dynamique collective et proximités individuelles. En pratiquant la dissociation suggérée par l'AERES, les effectifs de chacun des groupes diminueraient fortement et l'équilibre que nous venons de mentionner ne pourraient plus s'exprimer de façon aussi pertinente.

- La mise en place d'un cursus de formation structuré autour de deux parcours différents ou à partir d'enseignements optionnels serait coûteuse. Alors même que les responsables de l'université incitent les diverses UFR à contenir leurs coûts de fonctionnement, nous ne pouvons envisager qu'avec beaucoup d'embarras la recommandation de l'AERES. Cet embarras est d'autant plus marqué que l'objectif de professionnalisation de la licence d'économie-gestion induit pour notre composante des dépenses croissantes.

- La séparation, même progressive, des formations en économie et en gestion durant le cursus de Licence n'est pas compatible avec l'architecture d'ensemble définie au sein du département d'économie-gestion. En effet, au niveau master, après un long travail avec nos collègues de l'IAE, nous sommes parvenus à élaborer un projet commun. L'expérience nous a en effet prouvé que la concurrence entre un M1 d'économie et un M1 de gestion n'était pas

satisfaisante. Le projet élaboré avec nos partenaires de l'IAE se traduit par la construction d'un M1 « sciences du management et de l'économie » dont le 1^{er} semestre est commun. Ce n'est qu'au terme de ce 1^{er} semestre que l'orientation vers la gestion ou vers l'économie s'opère. Si, comme le suggère le rapport de l'AERES, une dissociation des deux domaines d'enseignement était organisée durant le cursus de licence, le projet de formation conçu en partenariat avec l'IAE deviendrait incohérent. Il nous faudrait alors renoncer à ce M1 commun qui nous apparaît essentiel à la bonne organisation de notre offre de formation au niveau master. Précisons que ce M1 « sciences du management et de l'économie » a été jugé comme un point fort de notre projet de master.

4) Aide à la réussite

Nous pensons d'abord utile d'indiquer que cet objectif occupe nos esprits depuis plusieurs années et a fait l'objet de notre part de plusieurs initiatives. C'est sur cette base que nous pouvons apporter les éléments d'appréciation suivants :

- L'aide à la réussite comporte deux aspects : l'identification des étudiants en difficulté d'une part et le soutien apporté à ces étudiants d'autre part. De façon évidente, dans le cas de la Licence d'économie-gestion de l'UCPP, le problème auquel nous sommes confrontés est essentiellement du second type. Les petits effectifs que nous avons à gérer (de l'ordre de 70 à 75 étudiants en L1 et une trentaine d'étudiants en L2 et L3) favorisent une grande proximité avec les étudiants. En séance de TD, les groupes sont en moyenne constitués d'une vingtaine d'étudiants. En L2 et L3 les ordres de grandeurs sont plutôt de 15 étudiants. Les chargés de TD sont en capacité de s'intéresser presque individuellement à chacun des participants et donc en mesure d'identifier assez précisément leurs aptitudes et handicaps. Par ailleurs, au premier semestre de L1, les séminaires de conférences de méthodes ont également pour but d'évaluer les aptitudes des étudiants du point de vue de la maîtrise à la fois de l'outil mathématique et de l'analyse économique. Nous pouvons ainsi affirmer que l'identification des étudiants en difficulté s'effectue de façon satisfaisante. Par suite, le taux élevé d'échec ou de défaillance que nous connaissons ne relève pas du registre de l'identification mais pose essentiellement la question du soutien qu'il convient d'apporter au « public fragile ».
- De ce point de vue, un second constat s'impose avec force. Une part non négligeable des étudiants en difficulté ne possèdent malheureusement pas les capacités indispensables à la réussite dans les études en Licence d'économie-gestion. Pour ces étudiants, l'espoir de les conduire à la réussite dans le cadre de cette formation est pratiquement vain. Généralement, leur inscription universitaire ne résulte pas d'un choix motivé. Elle découle le plus souvent du rejet de leur demande d'inscription dans des formations supérieures courtes de type BTS ou DUT. Cette migration subie est fortement regrettable car les motivations et les aptitudes des étudiants concernés paraissent davantage en phase avec les formations supérieures courtes et spécialisées qu'elles ne le sont avec une formation

généraliste. Assurément, les taux d'échec et d'abandon élevés enregistrés en Licence d'économie-gestion ne peuvent être déconnectés de la disparité qui existe entre les formations supérieures en matière de sélection des candidats. Pour information, au cours des trois dernières années universitaires, les étudiants titulaires d'un Bac technique ou professionnel ont représenté 26 % des effectifs de L1. Pour ces étudiants, le taux de réussite a été de 9,7 % et le taux de défaillance de 66%. En comparaison, les étudiants titulaires d'un Bac S ont enregistré un taux de réussite de 51 % et un taux de défaillance de 31 %.

- Ce constat étant fait, il n'en reste pas moins que certains étudiants en difficulté (en nombre limité), dans un contexte de formation mieux adapté, peuvent espérer connaître la réussite au sein de la Licence d'économie-gestion. C'est ici que la question de la mise en place de dispositifs spécifiques se pose. Sur la base de nos initiatives passées et en nous référant aux remarques formulées par le rapport de l'AERES nous pouvons émettre plusieurs commentaires :
 - o Nous l'avons dit, les effectifs en TD sont relativement faibles. Selon les groupes et les années, ils sont de l'ordre de 15 à 20 étudiants. Ces effectifs mettent les enseignants en situation favorable pour fournir une assistance adaptée aux étudiants. Ils ont du temps pour répondre aux demandes individuelles et pour adapter le contenu de leurs séances aux difficultés identifiées.
 - o Cet effet taille, l'expérience le prouve, n'est évidemment pas suffisamment pour compenser les difficultés rencontrées par les étudiants pour lesquels nous pensons que l'échec ou l'abandon ne sont pas inéluctables. D'autres types de soutien doivent alors être imaginés. De ce point de vue, nous avons acquis la conviction que deux types de dispositifs ne sont pas appropriés. Il s'agit de l'étudiant tuteur et du professeur référent. Dans le premier cas, nous avons pu constater que les étudiants en difficulté ne sont pas ceux qui sollicitent véritablement les tuteurs. Ces derniers, recrutés en L3 ou M1, sont de façon quasi permanente en sous-activité, et lorsqu'ils sont approchés, c'est plutôt par des étudiants relativement à l'aise dans la conduite de leurs études. La crainte d'une stigmatisation peut sans doute être suggérée pour expliquer l'absence de sollicitation de la part du public en difficulté. Notons que ce constat n'est pas spécifique à l'UCPP. Il a également été fait par la plupart des collègues exerçant dans les départements d'économie-gestion d'autres universités (les débats engagés au cours des dernières réunions de la conférence des Doyens de sciences économiques sont là pour en témoigner). En ce qui concerne la formule du professeur référent, celle qui a été tentée au cours des dernières années s'est traduite par la désignation de deux enseignants référents par semestre de L1. Ces derniers ont été présentés aux étudiants comme leurs interlocuteurs privilégiés pour aborder tout problème en relation avec la conduite de leurs études. Ces enseignants référents n'ont été sollicités que très rarement et surtout pas par les étudiants identifiés comme étant potentiellement en difficulté.

- Dans le dossier de demande d'habilitation, de façon à lutter contre l'échec universitaire, nous avons proposé de programmer un entretien systématique avec chacun des étudiants au milieu de chaque semestre. Cet entretien a pour visée de faire le point sur les difficultés rencontrées par les étudiants et, de façon corrélée, de les aider à les surmonter. Nous proposons d'améliorer la formule en la mixant avec le principe de l'enseignant référent déjà expérimenté. L'ensemble de l'équipe pédagogique sera alors impliquée dans un suivi continu des étudiants. Chaque enseignant se verra attribuer un groupe d'étudiants pour lequel il aura à établir un contact régulier qui sera matérialisé par la constitution de fiches individuelles de suivi.

5) Professionnalisation de la formation

Au fil des années, la professionnalisation de la Licence d'économie-gestion se renforce. Non seulement les modules d'enseignement en relation avec le monde de l'entreprise augmentent de façon régulière, mais la mise en contact des étudiants avec le monde de l'entreprise est de plus en plus fréquente. Dans la demande d'habilitation évaluée par l'AERES, nous avons inséré un stage obligatoire de 8 semaines en L3. Le rapport de l'AERES juge les efforts de professionnalisation insuffisants et suggère l'instauration d'un stage en L2. Cette suggestion nous inspire plusieurs remarques.

- La première a trait au degré de professionnalisation qui a inspiré notre projet de formation. Celui-ci est-il suffisant ? Est-il souhaitable de l'augmenter ? Sur ces questions, nous n'avons aucune certitude. Notre souci est que la Licence d'économie-gestion prépare le mieux possible les étudiants à l'insertion sur le marché du travail, tout en gardant une certaine spécificité par rapport au DUT GEA qui est proposé par l'IUT de l'UCPP. Pour cette Licence, le pire serait d'apparaître comme un DUT *bis*, la sélection des étudiants en moins. En pratique, il nous faut donc définir le bon dosage entre le caractère généraliste de la formation et la préoccupation de professionnalisation. Cette préoccupation étant énoncée, nous pensons que l'incitation des évaluateurs de l'AERES à faire évoluer la formation vers une professionnalisation encore plus marquée doit être entendue. Mais l'idée de mettre en place un stage en L2 doit être envisagée avec prudence.

- Cette idée de stage peu paraître a priori séduisante. Stage et professionnalisation des formations vont généralement de paire. Pourtant, la proposition ne nous paraît pas adaptée. Nous pensons en effet que le principe du stage n'a de sens que si son objectif et son contenu sont clairement définis. La programmation d'un stage en L3 a ainsi du sens car, au terme du cursus de Licence, les étudiants sont censés posséder suffisamment de connaissances dans le domaine de l'économie et de la gestion pour être en mesure de s'impliquer utilement dans le fonctionnement d'une entreprise ou d'un service administratif. Au terme de la seconde année, la situation n'est évidemment pas la même. Le bagage de connaissances des étudiants est moindre et leur intégration dans un environnement professionnel plus complexe. Quelle mission confier à un stagiaire en seconde année de Licence ? Ce ne peut évidemment être une mission d'observation (qui relèverait d'un niveau L1). Ce ne peut être

non plus une mission de participation pleine au fonctionnement ou à la gestion de la structure d'accueil (qui relève du niveau L3). Nous sommes dans une zone intermédiaire induisant une traduction en termes de contenu de stage particulièrement complexe. Par ailleurs, le contexte économique de la Corse est malheureusement connu. Le tissu d'entreprises est peu étoffé et celles en capacité d'accueillir des stagiaires dans des conditions satisfaisantes peu nombreuses. Dans le même temps, la demande de stages émanant des organismes de formation (universitaires et non universitaires) ne cessent de croître. Dans ces conditions, en multipliant les stages en cours de formation, on augmente le risque qu'un pourcentage élevé de ces stages soient inadaptés et présentent un apport pédagogique faible voire inexistant.

- Dans le prolongement de cette idée que le stage en entreprise ne constitue pas forcément la panacée de la professionnalisation d'une formation, surtout dans le contexte corse, nous pensons pouvoir tenir compte de la critique de l'AERES, en apportant une modification à la maquette de la formation. La référence au projet professionnel faite par le rapport de l'AERES nous semble pouvoir nourrir cette modification. Il s'agit d'introduire dans les enseignements du L3 un élément pédagogique dont l'objectif est d'encadrer un travail collectif sur une initiative à vocation professionnelle. Plus concrètement, nous proposons de remplacer l'élément « Enseignement au choix » du 6^{ème} semestre par l'élément « Projet tutoré ». Dès le début de l'année de L3, les étudiants, constitués en groupes de 3 ou 4, se verront confier la définition et l'élaboration d'un projet. Ce dernier devra se traduire en fin d'année universitaire par la présentation d'un rapport voire par la réalisation du projet proprement dit. Chaque groupe de travail sera encadré par un enseignant de l'équipe pédagogique.

Pour conclure, nous réitérons notre volonté d'améliorer le pilotage de la mention. Nous sommes résolus, en particulier, à optimiser notre système d'information, afin d'appuyer ce pilotage sur des données aussi objectives que possible. Dans l'hypothèse où l'habilitation nous serait accordée, nous espérons qu'à l'occasion des prochaines évaluations, notre mention soit évaluée sur la base de critères objectifs de performance, dans le respect de l'autonomie de nos choix pédagogiques. Si notre choix de demeurer une formation généraliste jusqu'en L3, notre dosage des évaluations entre contrôle continu et examens terminaux, ou nos dispositifs d'aide à la réussite s'avèrent inefficaces, nous nous donnerons les moyens d'en dresser le constat et nous saurons en tirer les conclusions qui s'imposent.